

Santé

Accompagnement des actions menées en partenariat
Intégration et Lutte contre les Discriminations
Ateliers Santé Ville
Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
Groupement Régional de Santé publique
Groupements d'Entraide Mutuelle
Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
Programme Local d'Insertion



Santé - Accompagnement des actions menées en partenariat	
Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	<p>* Favoriser l'accès à la culture, la pratique sportive, la continuité éducative, l'accès à l'emploi, la connaissance des dispositifs en faveur de l'emploi, la tranquillité publique au quotidien dans les territoires * Soutenir les parents * Prévenir la récidive, les conduites à risques * Mettre en oeuvre un projet territorial de santé public à travers le dispositif ASV * Relancer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) * Améliorer la qualité de vie des habitants des territoires prioritaires</p>
Objectifs	<p>* Garantir la fréquentation des structures culturelles et sportives par les habitants de quartiers prioritaires * Réduire les écarts de résultats scolaires des établissements situés en ZEP * S'assurer que les parents cumulant des difficultés éducatives et socio-économiques bénéficient d'actions de soutien à la parentalité * Renforcer les compétences des acteurs de territoire (professionnels, bénévoles et habitants) * Mettre en oeuvre des actions en faveur de l'emploi et lever les freins à l'embauche * Renforcer le lien entre opérateurs autour de l'emploi (politique, proximité, entreprises) * Développer les coopérations et les échanges d'expériences entre acteurs * Prévenir la récidive (surtout celle des primo-délinquants) * Prévenir les conflits entre utilisateurs d'un même espace public * Améliorer la connaissance des situations de santé, des ressources et des besoins locaux * Faciliter l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables * Renforcer l'initiative des habitants et des associations autour du concept de Gestion Urbaine de Proximité</p>
Public	Population vivant dans les quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville (particulièrement en ZUS)
Territoire	ZUS et quartiers prioritaires d'initiative locale
Partenaires	Les signataires du CUCS : * services de l'Etat, Préfecture * CG, communes et EPCI * CAF * CDC * bailleurs sociaux
Organismes financeurs	ACSé via la Préfecture - CAF - services de l'Etat - CG - Collectivités locales et leurs EPCI
Calendrier	
Appel à candidature	Appel à projet CUCS d'octobre 2007
Clôture des candidatures	Appel à projet permanent

Santé - Accompagnement des actions menées en partenariat	
---	--

Instruction des dossiers	* Etude de recevabilité des dossiers via les communes * Instruction interne aux partenaires financiers avec rendu d'un avis * Examen par les différentes instances thématiques * Sélection par le comité technique * Validation par le comité de pilotage
Mise en paiement	Selon les projets, tout au long de l'exercice budgétaire
Bilan	Annuel (au plus tard le 30 juin)
Autre	
Critères d'évaluation	Rien d'établi à l'heure actuelle
Organismes gestionnaires	ACSé via la Préfecture
Divers	NB : 5 instances thématiques se réunissent pour affiner le diagnostic, rédiger le cahier des charges des appels à projets, contribuer à l'évaluation et au bilan annuel d'activités

**Santé -
Intégration et Lutte contre les Discriminations**

Qu'est ce que c'est (orientation partenaires)

La volonté des partenaires signataires du CUCS est d'encourager au sein des 5 thématiques du CUCS, la déclinaison de projets concourant à l'intégration et à la lutte contre la discrimination,

Objectifs	* Faciliter l'accès aux services publics et aux dispositifs de droit commun * Conduire des actions spécifiques destinées à rétablir l'égalité des chances * Mener des programmes de prévention et de lutte contre les discriminations en direction des acteurs publics et privés ----- Crédits alloués en complément du dispositif CLAS
------------------	---

Public	Les personnes immigrées ou issues de l'immigration
---------------	--

Territoire	ZUS et quartiers prioritaires d'initiative locale
-------------------	---

Partenaires	Les signataires du CUCS : * services de l'Etat, Préfecture * CG, communes et EPCI * CAF * CDC * bailleurs sociaux
--------------------	---

Organismes financeurs	ACSé via la Préfecture - CAF - services de l'Etat - CG - Collectivités locales et leurs EPCI
------------------------------	--

Calendrier

Appel à candidature	Appel à projet CUCS d'octobre 2007
----------------------------	------------------------------------

Clôture des candidatures	Appel à projet permanent
---------------------------------	--------------------------

Instruction des dossiers	* Etude de recevabilité des dossiers via les communes * Instruction interne aux partenaires financiers avec rendu d'un avis * Examen par les différentes instances thématiques * Sélection par le comité technique * Validation par le comité de pilotage
---------------------------------	---

Mise en paiement	Selon les projets, tout au long de l'exercice budgétaire
-------------------------	--

Bilan	Annuel (au plus tard le 30 juin)
--------------	----------------------------------

Autre

Critères d'évaluation	Pas de critères particuliers retenus à l'heure actuelle
------------------------------	---

Organismes gestionnaires	ACSé via la Préfecture
---------------------------------	------------------------

Divers	
---------------	--

Santé - Ateliers Santé Ville

La démarche des ASV est une des déclinaisons territoriales du plan régional de santé publique (PRSP). Cette démarche vise à connaître et identifier les besoins de la population résidant sur un territoire de géoprioritaire.

De cette connaissance des objectifs prioritaires doivent définir les moyens permettant de résoudre les difficultés d'accès au système de santé et à l'offre de soins, notamment pour les publics isolés et démunis.

En quoi consiste le dispositif ?

Objectifs	Répondre aux besoins de santé au plus près des populations en permettant de définir des stratégies d'intervention concertées avec les ressources de proximité. Le dispositif traduit une volonté d'articuler la politique urbaine et la politique de santé, ainsi que de favoriser la mobilisation des crédits "de droit commun" en faveur de démarches locales.
Public	Les personnes les plus vulnérables sur le plan sanitaire
Territoire	ZUS et quartiers prioritaires d'initiatives locales où se concentrent des difficultés sociales et urbaines
Partenaires	* La préfecture * Le CG * La DDASS * Les organismes d'assurance maladie * La CAF * Les ordres professionnels * Les associations * Les opérateurs locaux
Organismes financeurs	ACSé via la Préfecture - Collectivités locales et leurs regroupements (EPCI)

Calendrier

Appel à candidature	Appel à projet CUCS d'octobre 2007
Clôture des candidatures	Appel à projet permanent
Instruction des dossiers	* Etude de recevabilité des dossiers via les communes * Instruction interne aux partenaires financiers avec rendu d'un avis * Examen par les différentes instances thématiques * Sélection par le comité technique * Validation par le comité de pilotage
Mise en paiement	Versement en une seule fois dès validation du projet
Bilan	Annuel (au plus tard le 30 juin)

Autre

Critères d'évaluation	Dimension participative, identification du public bénéficiaire, efficacité des partenariats, coordination des politiques sociale / sanitaire / urbaine
Organismes gestionnaires	ACSé via la Préfecture DDASS (animation et accompagnement des opérateurs)
Divers	Il s'agit d'une pratique partenariale innovante de concertation et de construction au bénéfice de la santé des populations, notamment celle des publics les plus vulnérables.

**Santé -
Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie**

Cette mission vise à créer une dynamique pour la prévention et la responsabilisation des populations autour :

- du cannabis : axe prioritaire (éducation en milieu scolaire, consultation spécialisée)
- des drogues de synthèse (informer, alerter, protéger des risques)
- du tabac et l'alcool (taxes, limitation de la publicité, limitation de la consommation de tabac dans les lieux collectifs)

Elle doit soutenir un système de soins plus accessible et plus efficace permettant :

- un repérage de l'usage nocif de produit addictif
- une sortie de la dépendance (accessibilité, coordination, pluridisciplinarité)
- la diversification de l'offre (communautés thérapeutiques, programmes de substitution, centres de référence en addictologie)

Rétablir la portée de la loi

Elle encourage l'interpellation pour usage comme un rappel de l'illégalité et applique l'éventail législatif (loi Evin, répression des conduites sous effet d'alcool et de cannabis, lutte contre le trafic, etc.)

En quoi consiste le dispositif ?

Objectifs	* Accorder une place majeure à la prévention * Réduire les consommations et pratiques addictives qui menacent la santé, l'ordre public et la cohésion sociale * Réduire l'offre par une lutte efficace contre les trafics et le démantèlement des filières d'approvisionnement
Public	* Bénéficiaires des aides collectives : les partenaires professionnels oeuvrant contre l'addiction * Bénéficiaire final : tout citoyen susceptible d'avoir une pratique addictive, les jeunes prioritairement
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* Associations de prévention de la toxicomanie (AAATF et Equinoxe), de l'alcoolisme (ANPAA, Adamel) * Associations de responsabilisation citoyenne (Sophos) * La police et la gendarmerie (équipements) * Sécurité routière (prévention)
Organismes financeurs	Préfecture

Calendrier

Appel à candidature	Début décembre
Clôture des candidatures	Fin janvier
Instruction des dossiers	Appel d'offres conjoint CRAM et Etat Instruction et décision de février à avril
Mise en paiement	Versement réalisé par le cabinet de la Préfecture en deux enveloppes financières aux 2ème et 3ème trimestres
Bilan	Pas d'évaluation systématique des actions à l'heure actuelle

Autre

Critères d'évaluation	Pas de critères spécifiques
Organismes gestionnaires	DDASS
Divers	L'identification exhaustive des actions financées par la MILDT n'est pas aisée... Cependant, elle subventionne notamment le plan "Conduites Addictives" de 2007-2011

Santé - Groupement Régional de Santé Publique	
<p>Le groupement garanti un accès égal aux dispositifs de prévention et de soins de qualité. Pour cela, il cherche à développer la prévention primaire, secondaire et l'éducation pour la santé, Il vise l'amélioration de la qualité de vie des ligériens (notamment celle des patients et de leur entourage)</p> <p>Le budget du GRSP a vocation à soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre de projets de santé publique locaux, notamment dans le cadre des contrats territoriaux, tout en suivant 4 axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bien naître (0-3 ans) - Bien grandir (3-20 ans) - Bien vivre sa vie d'adulte - Bien vieillir 	
En quoi consiste le dispositif ?	
Objectifs	Le GRSP est un GIP qui : * met en œuvre les programmes du PRSP * décide des projets éligibles à un soutien * développe les coopérations * favorise le rapprochement entre les acteurs de l'observation sanitaire et sociale * contribue à l'évaluation des programmes
Public	Tout public concerné par la mise en œuvre du PRSP, du PRAPS et des autres actions de santé publique
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* l'Etat (DRTEFP, DRDJS, Justice, Rectorat, DDASS, DRASS) * l'ARH * l'assurance maladie (URCAM, CRAM, CPAM, MSA, CMR) * les collectivités territoriales adhérentes (Conseil Régional, Conseils Généraux, communes et groupements de communes) * autres financeurs (Fondation de France)
Organismes financeurs	DRASS - URCAM - ARH essentiellement + Autres services de l'Etat (Administration pénitentiaire, Jeunesse et sports) + Collectivités territoriales éventuellement
Calendrier	
Appel à candidature	Fin novembre
Clôture des candidatures	Fin janvier
Instruction des dossiers	Appel d'offres GRSP (CRAM et Etat conjointement) Instruction et décision de février à avril
Mise en paiement	Versement par le GRSP en deux enveloppes financières aux 2ème et 3ème trimestres
Bilan	Bilan annuel

Autre	
Critères d'évaluation	Evaluation régionale du réseau des CREDEPS/CODES afin de décliner les orientations au niveau "local" Pour 2008 : prévision d'évaluation du réseau des ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie)
Organismes gestionnaires	DRASS (secrétariat du GRSP)
Divers	Le GRSP dispose de crédits : <input type="checkbox"/> de dépistage <input type="checkbox"/> de prévention <input type="checkbox"/> d'accompagnement social <input type="checkbox"/> d'observation ----- Son budget est mobilisé pour le financement : * du PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) * du PNNS (Plan National Nutrition Santé - 2006-2010) * du plan Cancer (2003-2007) * du plan régional Santé-Environnement (2005-2008) * de la prévention SIDA & autres infections sexuellement transmissibles (2005-2008) * ainsi que de toute action de santé publique (activités liées aux CESC par exemple)

Santé - Groupement d'Entraide Mutuelle

Outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en situation de grande fragilité, le GEM contribue à assurer un meilleur accompagnement des personnes en souffrance psychique. Le dispositif mis en place doit être suffisamment souple pour s'adapter à chaque instant aux besoins des personnes handicapées psychiques dont les troubles se caractérisent par une grande variabilité. Les GEM se caractérisent par des lieux conviviaux, où des personnes peuvent se retrouver, s'entraider, organiser ensemble des activités visant tant au développement personnel qu'à créer des liens avec la communauté environnante.

En quoi consiste le dispositif ?

Objectifs	* Aider à rompre l'isolement * Restaurer et maintenir les liens sociaux * Redonner confiance en soi En offrant un accueil convivial dans de larges plages horaires, le GEM permet l'écoute et l'échange, l'information et l'aide mutuelle, le choix et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs.
Public	Les personnes qu'une altération de santé met en difficulté d'insertion sociale, qu'elles se considèrent ou non comme étant handicapées, et qu'elles aient ou non choisi de faire reconnaître leur handicap
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* L'UNAFAM (Union Nationale des Amis & Familles des Malades psychiques) * L'association ALPHA-API, opérateur & co-gestionnaire (Association Ligérienne des Personnes Handicapées Adultes-Action Pour l'Insertion) * Les acteurs de santé (secteur psychiatrique notamment) * Les collectivités locales (villes, CG, EPCI)
Organismes financeurs	DDASS
Calendrier	
Appel à candidature	En permanence
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	
Mise en paiement	Versement unique de la DDASS à l'association marraine & gestionnaire ALPHA-API (sur le département du Maine et Loire)
Bilan	Bilan financier annuel Suivi de l'activité des GEM sur le territoire
Autre	
Critères d'évaluation	-
Organismes gestionnaires	DDASS
Divers	Les subventions DDASS ne financent que le montage de projets en collaboration avec l'UNAFAM ----- Le financement actuel ne couvre que la rémunération de l'animateur du GEM et le paiement des locaux. L'enjeu du GEM est donc de savoir mobiliser d'autre ressources financières pour réaliser des activités culturelles, sportives et de loisir. ----- Ce projet se base sur la création d'un certain nombre de GEM en fonction du nombre d'habitants sur le territoire

**Santé -
Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**

Le CESC constitue une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, véritablement intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique de l'établissement.

En quoi consiste le dispositif ?

Objectifs	* Contribuer à l'éducation à la citoyenneté * Préparer le plan de prévention de la violence * Proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion * Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques Il s'agit de mieux préparer les élèves à l'apprentissage de la vie en société, à la construction d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis de soi, des autres et de l'environnement
Public	Chaque établissement scolaire du second degré (les collèges)
Territoire	Département du Maine et Loire
Partenaires	Les Etablissement Publics Locaux d'Enseignement sont autonomes dans les actions qu'ils mettent en œuvre et font donc appel à des partenaires selon leurs besoins
Organismes financeurs	IA (formation de personnel) - DDASS (budget du GRSP pour le financement des actions)
Calendrier	
Appel à candidature	-
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	-
Mise en paiement	-
Bilan	Bilan annuel des activités
Autre	
Critères d'évaluation	Il n'existe pas d'évaluation spécifique aux actions mises en œuvre par les CESC
Organismes gestionnaires	IA
Divers	

**Santé -
Programme Local d'Insertion**

	* Logement - Insertion - Aides au logement * Insertion sociale - Enfants de bénéficiaires du RMI - Mobilité - Illettrisme - Atelier de vie quotidienne & sociale - Mobilisation et accompagnement du public - Accompagnement social - Séjours familiaux * Insertion professionnelle - Accompagnement vers l'emploi - Formation préqualifiante - AI, EI, ETTI, CI * Santé
En quoi consiste le dispositif ?	
Objectifs	Le PLI (Programme Local d'Insertion) tend à améliorer les conditions de vie du public cible à travers : * le versement de l'allocation RMI * le financement d'actions susceptibles d'améliorer leur insertion sociale et professionnelle
Public	* Bénéficiaires du RMI et de l'Aide aux Parents Isolés * Personnes en situation de défaut de ressources (< 422 € mensuels)
Partenaires	* Nombreuses associations prestataires * Travailleurs sociaux * Services de l'Etat (DDTEFP, DDASS, ANPE, etc.) * Communes et agglomération (PLIE, CCAS, gestion des déchets) * SPIP * Mission locale
Territoire	Le département du Maine et Loire
Organismes financeurs	CG
Calendrier	
Appel à candidature	En continu
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Tout au long de l'année - 1 commission tous les mois
Mise en paiement	* Versement unique si < 3 050 € * 70% au démarrage et 30% à la fin si < 40 000 € * 3 versements si > 40 000 € (50%, 25%, 25%)
Bilan	* Contact régulier avec les structures * Bilan de mi-parcours * Comité d'accompagnement RMI * Bilan annuel
Autre	
Critères d'évaluation	Grille analytique : capacité d'accueil, nombre d'heures, territoires d'origine, nombre de contrats d'insertion, référents RMI, profil du public bénéficiaire, situation sociale et de santé, sorties vers insertion sociale et/ou professionnelle
Organismes gestionnaires	CG
Divers	